



5 novembre 2019

# L'actu du jour

# Pourquoi parle-t-on autant des femmes voilées en France??

Le 11 octobre, une maman qui accompagnait la classe de son fils en sortie scolaire s'est retrouvée au cœur de l'actualité. Pourquoi ? Parce qu'elle portait le voile, un signe d'appartenance à la religion musulmane. Est-ce autorisé en France ? Et pourquoi cela provoquet-il un débat ? 1jour1actu t'aide à comprendre.



Ces femmes voilées et leurs familles manifestaient le 27 octobre à Toulouse, pour rappeler leur droit d'exercer librement leur religion. (© Alain Pitton/NurPhoto/AFP)

## Que s'est-il passé lors de cette sortie scolaire ?

Le 11 octobre, une maman accompagnait la classe de son fils **en sortie scolaire**. Ils visitaient le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, pour observer comment **les élus de la République** prennent des décisions. Un des élus est intervenu pour demander que cette maman **retire le voile** qui lui couvrait les cheveux, signe d'appartenance à la religion musulmane. Il a estimé que ce voile était contraire aux **principes de la laïcité**. Cette affaire a été beaucoup évoquée dans les médias, et a provoqué de nombreux **débats sur le voile et la laïcité**.

# C'est quoi, la laïcité?

La France est un État **laïque**. Cela veut dire que chacun **est libre** d'avoir la religion qu'il veut, mais que les religions **n'ont pas à se mêler** de la

Pourquoi en parle-t-on?

Parce que, ces dernières semaines, en France, on a beaucoup parlé des mamans musulmanes qui accompagnent des sorties scolaires en portant un voile sur la tête. Certains estiment que c'est leur droit, d'autres que cela devrait être interdit.







politique et du fonctionnement de la société.

Pour bien comprendre ce qu'est la laïcité, regarde cette vidéo :

### Cette maman avait-elle le droit de porter un voile ?

En France, la laïcité fait que chacun a le droit de pratiquer librement sa religion, dans la vie privée ou en public. Les femmes musulmanes peuvent donc porter un voile dans la rue, par exemple.

Mais cette autorisation n'est pas valable partout. Ainsi, la loi interdit les signes religieux dans les écoles, car tous les enfants doivent y apprendre de la même façon, sans être influencés par une religion en particulier. Alors, cette maman aurait-elle dû enlever son voile ? Non, car l'interdiction des signes religieux ne s'applique qu'aux élèves et au personnel de l'école, pas aux accompagnateurs bénévoles des sorties scolaires. Cette maman avait donc le droit de porter son voile.

### Mais alors, pourquoi ce débat?

Parce que, depuis longtemps, les Français n'arrivent pas à se mettre d'accord au sujet du voile :

- Certains pensent que le porter dans la rue est une façon de proclamer sa religion aux yeux de tous, ce qui est contraire à la laïcité. Ils voudraient donc l'interdire. Mais d'autres, à l'inverse, pensent que ce serait empêcher les femmes musulmanes de pratiquer librement leur religion... ce qui est aussi contraire à la laïcité.
- Pour certains, le voile est un signe de soumission des femmes, et serait donc contraire au principe d'égalité entre les hommes et les femmes. Mais d'autres pensent qu'il ne faut pas empêcher les musulmanes de pratiquer leur religion, juste parce qu'elles sont des femmes... car ce serait, là aussi, contraire au principe d'égalité!

Bref, tu l'auras compris : pas facile de s'entendre sur **les principes de la République...** et sur la meilleure façon de les appliquer pour vivre tous ensemble.

Émilie Leturcq

Remerciements à Valentine Zuber, historienne, directrice d'études à l'École pratique des hautes études et spécialiste de la tolérance religieuse en Europe.

Consulter cet article sur le site 1 jour 1 actu.com

